

### Subventions aux associations à caractère social - Troisième répartition pour l'année 1993

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Associations	Subvention 1992	Montant demandé 1993	Acomptes 1993 déjà versés	Nouvelle proposition
CRIDF - Centre Régional d'Information des Droits des Femmes	50 000 F	52 000 F	25 000 F (acompte)	25 000 F
Solidarité Femmes	13 000 F	13 000 F	-	13 000 F
MRAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples	7 500 F	15 000 F	7 000 F (acompte)	500 F
Aide Humanitaire Alimentaire	-	5 000 F	-	(1) 1 000 F
ASSIB - Association Intermed/Bassin d'Emploi de Besançon	12 500 F	25 000 F	15 000 F (acompte)	5 000 F
Foyer Comtois du Sourd	-	5 000 F	-	(1) 1 000 F
AFB - Association des Familles de Besançon	14 500 F	17 000 F	10 000 F (acompte)	4 500 F
CAL - Centre d'Amélioration du Logement	250 000 F	310 000 F	200 000 F (acompte)	50 000 F
AFCAR - Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés	6 000 F	5 000 F	2 000 F (acompte)	2 000 F
Secours Populaire	7 500 F	10 000 F	-	7 500 F
Secours Populaire (Journée des Oubliés des Vacances)	4 000 F	2 000 F	-	2 000 F
Foyer de Jeunes Filles	96 000 F	100 000 F	70 000 F (acompte)	26 000 F
Foyer des Jeunes Travailleurs	64 000 F	220 000 F	50 000 F (acompte)	22 300 F
Une place au Soleil	-	20 000 F	-	4 000 F
Points de vue	40 000 F	40 000 F	0 F	40 000 F

(1) Association dotée pour la première fois.

La Commission des Affaires sociales propose de ne pas donner suite à la demande de subvention formulée par l'Association «La Condition Masculine» (demande tardive et dossier incomplet).

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, la dépense, soit 203 800 F sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 1993, chapitre 955.9 article 657 code service 20500 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit de 7 500 F à prélever sur le chapitre 945.90 article 657 code service 47030.

**M. LE MAIRE :** La Commission du Budget a souhaité connaître l'association appelée «La Condition Masculine» et pourquoi il n'avait pas été proposé de lui accorder une subvention : c'est simplement parce que la demande est arrivée tardivement avec un dossier incomplet. Cette association est logée par la Ville au Centre Pierre Mendès-France et nous pourrions revoir cette demande à l'occasion. Nous n'avons rien contre «La Condition Masculine», je ne dis pas bien au contraire. De plus, il y a une rectification pour le Secours Populaire.

**M. NACHIN :** Je voulais vous remercier ; je constate avec satisfaction que l'erreur qui figurait a été rectifiée et que le Secours Populaire bénéficie de la subvention qui correspond à ce qu'il avait demandé.

A la Commission du Budget, j'avais souligné également la faiblesse de la subvention accordée au Foyer des Jeunes Travailleurs et j'avais indiqué, je souhaite le rappeler ici, que ça fait plusieurs années que ce Foyer et l'Association Sportive d'Éducation Populaire du quartier des Cras demandent qu'une convention soit signée avec la Ville de Besançon. Vous êtes au courant de cette demande, elle a été rappelée de nouveau le 2 mars 1993 par un courrier qui vous était adressé et actuellement il n'y a pas de réponse positive. Le Foyer des Jeunes Travailleurs joue un rôle important dans ce quartier, il a une action dans le domaine social qui concerne à peu près 400 jeunes gens. Sur un budget qui est très important -le budget 1993 du Foyer est de 7 MF, celui de l'Association Sportive de 1 MF- les demandes de convention et de financement s'élevaient pour le Foyer des Jeunes Travailleurs à 220 000 F et pour l'Association Sportive à 340 000 F, c'est-à-dire très peu par rapport à l'importance du budget. Ce que je souhaiterais, c'est que vous répondiez d'une façon positive à cette demande de convention et que des contacts soient repris rapidement.

**M. LE MAIRE :** Les contacts n'ont jamais été interrompus, ça fait des années que nous discutons avec les représentants de cette association, le Président étant Georges FRACHEBOIS et le Directeur François JACOB. Nous avons effectivement depuis longtemps des relations, j'allais dire privilégiées, avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» qui réalise un travail considérable dans ce secteur. J'ai demandé d'ailleurs à Yves-Michel DAHOUI récemment d'étudier la convention. Ce n'est pas facile à faire, mais je pense que 560 000 F de subvention ce n'est pas négligeable.

**Mme VIEILLE-MARCHISET :** Je vous donne des précisions : les relations avec le Foyer des Jeunes Travailleurs continuent et dans le cadre de la réhabilitation des logements, la Ville participe à hauteur de 1 MF sur la réhabilitation, à hauteur de 700 000 F -ce sera inscrit au budget de 1994- pour le renouvellement du mobilier, literie et autres. Il y a en plus les subventions annuelles au niveau du social et au niveau de l'animation qui sont données au Foyer des Jeunes Travailleurs. D'autre part, il faut savoir que la fonction d'hébergement est subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales et que le Foyer des Jeunes Travailleurs héberge une proportion importante de jeunes qui ne sont pas de Besançon.

**M. LE MAIRE :** Pas d'autres observations, pas d'opposition non plus, c'est adopté.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.